Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-0921092026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Absents :	
Procurations :	0
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Anthony CADET, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Absents : Néant

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

09-21/09/2026 – Travaux de réfection du chemin d'exploitation de l'ancienne décharche de Guernal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le chemin d'exploitation contigu à l'ancienne décharge de Guernal, qui correspond à l'ancienne route goudronnée desservant autrefois cette décharge, est aujourd'hui dégradé et nécessite des travaux de réfection.

Il précise que ce chemin, à la différence des autres chemins d'exploitation de la commune, avait déjà fait l'objet par le passé d'un revêtement en enrobé. Il ne s'agit donc pas, par la présente délibération, d'engager une politique générale de goudronnage des chemins d'exploitation communaux, mais de reprendre à l'identique un chemin qui était déjà goudronné à l'origine. Ce dossier constitue à ce titre une exception, justifiée par l'état antérieur de la voie.

Trois entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de ces travaux. Après comparaison des propositions reçues, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, consistant en un reprofilage et une mise en œuvre d'un enduit bicouche, pour un montant de 19 959,50 € HT, soit 23 951,40 € TTC (TVA 20 %).

Les travaux sont prévus fin octobre 2026.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• décide de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour la réfection, par reprofilage et bicouche, du chemin d'exploitation de l'ancienne décharge de Guernal, pour un montant de 19 959,50 € HT, soit 23 951,40 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-0921092026-DE

• dit que ces travaux constituent une reprise d'un chemin déjà goudronné par le passé et non une politique générale de goudronnage des chemins d'exploitation de la commune, qui demeurent en l'état ;

• dit que les travaux seront réalisés fin octobre 2026 ;

• dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

• autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL